



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 27/09/16

Reçu en Préfecture le : 28/09/16  
CERTIFIÉ EXACT,

**Séance du lundi 26 septembre 2016**  
**D-2016/349**

***Aujourd'hui 26 septembre 2016, à 15h00,***

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

***Monsieur Alain JUPPE - Maire***

**Etaient Présents :**

Monsieur Alain JUPPE, Madame Virginie CALMELS, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Didier CAZABONNE, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Fabien ROBERT, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Emmanuelle CUNY, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Marik FETOUH, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Magali FRONZES, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Emilie KUZIEW, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Jérôme SIRI, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Joël SOLARI, Madame Ana maria TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Mariette LABORDE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Erick AOUIZERATE, Monsieur Philippe FRAILE MARTIN, Monsieur Benoit MARTIN, Madame Marie-Hélène VILLANOVE, Madame Florence FORZY-RAFFARD, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Alain SILVESTRE, Madame Marie-José DEL REY, Madame Maribel BERNARD, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Monsieur Yohan DAVID, Monsieur Edouard du PARC, Madame Sandrine RENO, Madame Estelle GENTILLEAU, Monsieur Marc LAFOSSE, Monsieur Yassine LOUIMI, Madame Stéphanie GIVERNAUD, Mme Laetitia JARTY ROY, Madame Solène COUCAUD-CHAZAL, Madame Cécile MIGLIORE, Madame Michèle DELAUNAY, Monsieur Pierre HURMIC, Monsieur Vincent FELTESSE, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Nicolas GUENRO, Madame Delphine JAMET, Monsieur Matthieu ROUVEYRE, Monsieur Jacques COLOMBIER, Madame Catherine BOUILHET,

**Excusés :**

Monsieur Gérald CARMONA, Madame Anne WALRYCK

## **Aménagement du Parc Pinçon. Avenant au marché n° M2015-280. Autorisation. Signature.**

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Une consultation concernant l'aménagement paysager du parvis des écoles du Parc Pinçon a été lancée en procédure adaptée en 2015 avec un lot n°1 relatif aux VRD/Génie civil/Revêtements des sols béton, un lot n°2 relatif aux aires de jeux et enfin un lot n°3 relatif à la serrurerie.

Le projet d'aménagement paysager du Parvis des écoles du Parc Pinçon se caractérise par la création d'un parvis minéral en lien avec le groupe scolaire de la Benauge, ainsi que d'une vaste aire de jeux.

Le lot n°1 VRD/Génie civil/Revêtements a été notifié le 10 septembre 2015 à la SAS Colas Sud-Ouest pour une durée de 9 mois à compter de la notification de l'ordre de service de démarrage des travaux et pour un montant global et forfaitaire de 427 651.80 € HT.

Ce projet d'aménagement s'est construit dans une démarche durable, puisque le principe de base réside dans la gestion écologique des eaux.

Le chantier a débuté à l'automne 2015 et les fortes précipitations enregistrées début 2016 ont mis en évidence, de manière très locale, une capacité d'infiltration du sol inférieure aux résultats des études préliminaires menées jusqu'alors.

Il a donc été nécessaire de revoir le principe de gestion des eaux de ruissellement en créant un rejet au réseau d'assainissement. Le coût associé à cette modification est de 24 710.86 € HT.

Par ailleurs, les travaux de terrassements ont révélé la vétusté de plusieurs réseaux existants, qui ont été remplacés par les concessionnaires concernés (Lyonnaise des eaux, Regaz et ERDF). Ces modifications ont entraîné des travaux annexes à notre opération d'aménagement qui s'élèvent à 10 743.90 € HT.

Enfin, à la demande de l'école maternelle, des compléments de sécurité dans le cadre du chantier ont été apportés. Simultanément, de mêmes dispositifs (rampe PMR, poussettes) ont été demandés en périphérie de nos emprises de chantier, côté parc. Ces actions cumulées représentent un surcoût de 9 810.00 € HT.

Il en résulte une plus-value globale de 45 264.76€ HT au marché du lot 1 (VRD) n°M2015-280, représentant une augmentation de 10.58% du montant du marché initial. Dès lors la passation d'un avenant n°1 au marché est nécessaire, portant ainsi le montant du marché à 472 916.56 € HT.

Pour votre information, malgré la présente augmentation, le budget alloué à l'opération d'aménagement paysager du parvis des écoles du Parc Pinçon n'est pas dépassé.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire, à signer l'avenant correspondant au marché cité, en application de l'article 20 du Code des Marchés Publics.

## **ADOpte A L'UNANIMITE**

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 26 septembre 2016

P/EXPEDITION CONFORME,

**Monsieur Jean-Michel GAUTE**